



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 9 octobre 2020

Haute école spécialisée bernoise et Haute école pédagogique germanophone PHBern **Port du masque obligatoire dans les espaces clos destinés au public de la BFH et de la PHBern dès le lundi 12 octobre 2020**

Protéger la santé de chacune et chacun dans les hautes écoles est une priorité absolue. Face à l'augmentation du nombre d'infections au coronavirus, la BFH et la PHBern ont décidé de rendre le port du masque obligatoire dans tous les espaces clos destinés au public.

Conformément à la décision du Conseil-exécutif (cf. [communiqué de presse du 7.10.2020](#)), l'obligation de porter le masque ne s'applique ni dans les espaces clos des écoles publiques ou des écoles privées soumises à la surveillance de la Direction de l'instruction publique et de la culture ni dans les espaces clos des hautes écoles. Toutefois, il est exigé des institutions concernées qu'elles s'adaptent rapidement à l'évolution de la situation épidémiologique.

Face à la forte augmentation du nombre d'infections au coronavirus ces derniers jours, les hautes écoles ont choisi une stratégie proactive afin de protéger la santé de toutes les personnes fréquentant ces établissements. La BFH et la PHBern ont ainsi décidé ensemble de rendre le port du masque obligatoire dans tous les espaces clos destinés au public au sein de leurs institutions. Cette obligation entre en vigueur le lundi 12 octobre 2020.

Sur chacun des sites, un concept de protection spécifique est appliqué en fonction des conditions au niveau des locaux. La BFH et la PHBern sont régulièrement en contact avec l'Université de Berne sur ce dossier. Concrètement, le port du masque est obligatoire dans tous les cas dans les espaces de rencontre et les zones de circulation. Dans les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de l'administration à la BFH et à la PHBern, le port du masque est obligatoire lorsque la distance de 1,5 mètre entre les personnes ne peut pas être respectée. Il convient de continuer d'observer dans tous les cas [les règles d'hygiène et de comportement de l'OFSP](#).

Informations de la BFH et de la PHBern sur les conséquences du coronavirus sur le fonctionnement des hautes écoles (actualisées en continu):

www.bfh.ch/corona

www.phbern.ch/corona

Contact BFH

Franziska Liniger, coresponsable Communication du rectorat, tél. 031 848 33 19

Contact PHBern

Felix Stalder, spécialiste en communication, 031 309 20 16 (vendredi 9.10.2020) et
Michael Gerber, chargé de communication, 031 309 20 50 (dès le lundi 12.10.2020)